



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'UA PREND DES MESURES EN VUE DE LA CRÉATION D'UNE COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME AU SOUDAN DU SUD

L'UA réitère son appel pour une cessation immédiate des hostilités et son soutien à la médiation conduite par l'IGAD

Addis Abéba, le 18 janvier 2014 : La Présidente de la Commission de l'Union africaine (UA), Dr. Nkosazana Dlamini Zuma, réitère sa vive préoccupation face à la situation actuelle au Soudan du Sud. Elle déplore les tueries insensées de civils innocents et la tragédie humanitaire qui se déroule sur le terrain. Des milliers de civils continuent de perdre leur vie en tentant de se mettre à l'abri, comme cela fut malheureusement le cas de plus de 200 personnes qui se sont noyées dans le Nil blanc en fuyant les combats.

La Présidente de la Commission exhorte le Gouvernement du Soudan du Sud et l'opposition armée à cesser les hostilités immédiatement et sans conditions, et à signer un accord à cet effet dans l'intérêt suprême de leur peuple affligé. Elle lance un appel à toutes les parties pour garantir, au profit des agences humanitaires, un accès sans entrave et sécurisé à toutes les personnes qui ont un besoin urgent d'assistance, en particulier les femmes, les enfants et les personnes âgées.

La Présidente de la Commission rappelle à toutes les parties l'obligation qui leur incombe de respecter les droits de l'homme et le droit international humanitaire. À cet égard, elle rappelle la décision du Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'UA, réuni à Banjul, en Gambie, le 30 décembre 2013, lui demandant, en consultation avec le Président de la Commission africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) et d'autres structures compétentes de l'UA, de mettre en place d'urgence une Commission pour enquêter sur les violations des droits de l'homme et autres abus commis pendant le conflit armé au Soudan du Sud et faire des recommandations sur les voies et moyens les meilleurs pour que les concernés soient tenus responsables de leurs actes et promouvoir la réconciliation et l'apaisement entre toutes les communautés sud-soudanaises.

Dans le cadre du suivi de cette décision, la Commission de l'UA a pris des mesures pour développer les termes de référence de la Commission d'enquête, choisir ses membres et mobiliser le soutien nécessaire pour lui permettre de s'acquitter efficacement de son mandat. S'appuyant sur l'expérience africaine et agissant dans le cadre des instruments de l'UA, cette Commission d'enquête sera un mécanisme africain, dont l'objectif sera de

répondre à la détresse des victimes et d'aider les parties prenantes sud-soudanaises à s'accorder sur une stratégie globale sur la meilleure façon de construire leur jeune nation, concilier leurs différences et traiter les causes profondes de la crise actuelle, afin d'éviter qu'elle ne se reproduise, et promouvoir durablement la paix.

La Présidente de la Commission réitère le ferme soutien de l'UA à la médiation africaine au Soudan du Sud conduite par l'IGAD, et félicite l'Équipe de Médiation pour ses efforts soutenus et son engagement continu en faveur de la recherche d'une solution au conflit actuel. Elle se félicite également de l'appui des partenaires de l'UA à la médiation de l'IGAD et les encourage à continuer à le faire.